



Refus d'accès à formation

Par **bonbenji**, le 20/06/2014 à 09:27

J'ai reçu un non recevoir à mon accès à une formation à l'INFA du fait que j'ai une vision UTOPIQUE du métier d'AMP (Aide Medico Psychologique. Or, l'ADELPHA lors d'un stage à valider mon projet et mes compétences de façon théorique et pratique. J'ai une grande expérience des personnes âgées et handicapés par bénévolat durant plus de 20 ans. **La formatrice qui m'a dit que j'avais une "fausse vision du métier" a menti.** De fait, j'ai réalisé ce métier sur plus de 20 ans bénévolement dans diverses conditions. J'ai 50 ans, je suis un considéré comme travailleur handicapé et j'ai parfois un parlé et une gestuelle un peu efféminé. Si bien que je suspecte fortement un délit de "sale gueule" dans la décision finale. **En cas où j'irai au Tribunal est-il possible d'avoir le contenu de ma conversation téléphonique que j'ai eu avec elle par Orange ?** Car, j'ai besoin de savoir les vraies raisons du refus soit pour persévérer ou non dans cette voie que j'ai entrepris depuis 13 ans. Merci de votre réponse.

Par **moisse**, le 20/06/2014 à 10:02

Bonsoir,

J'ai quelques problèmes pour appréhender votre situation.

INFA est semble-t-il une école d'esthéticiennes, et ADELPHA une famille de papillons.

"La formatrice...a menti".

Certainement pas.

Elle a apprécié, car elle est payée pour cela, vos motivations.

Il n'existe guère de recours juridique mais plutôt des recours hiérarchiques en demandant à la direction de cette formatrice un nouvel examen de votre dossier.

Pour avoir le contenu de vos conversations téléphoniques par ORANGE il faudrait que:

* ces enregistrements existent ce dont je doute fortement

* qu'un juge délivre un mandat dans le cadre d'une instruction.

A mon avis vous regardez trop les feuillets américains.

Si vous voulez intenter une action judiciaire sur la base de vos convictions (délit de sale gueule), il s'agit d'une qualification pénale que vous devrez documenter et prouver.

Au risque, a contrario, d'être accusé de dénonciation calomnieuse (code pénal 226-10).

Par **bonbenji**, le **20/06/2014** à **10:18**

L'INFA est un centre de formation à divers métier dont celui d'AMP (Aide Medico-Psychologique). L'ADELPHA est un centre d'Evaluation et de Réorientation pour les Métiers financer pour les personnes handicapés.

OK, pour la conversation téléphonique, je voulais être sûr.